

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2023

RELANCER L'ORGANISATION DES CLASSES DE DÉCOUVERTE - (N° 1931)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 35

présenté par
Mme Bonnivard

ARTICLE 2 TER

Après le mot :

« des »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 3 :

« conditions d'organisation des séjours et des voyages scolaires et bénéficie d'un accompagnement pour garantir leur mise en œuvre. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

amendement de clarification